

Pacte civique



Flash Info

Signons la pétition pour une convention citoyenne sur le renouveau démocratique

Une pétition portant le numéro 159 a été déposée sur la plateforme de l'Assemblée nationale, à l'initiative, principalement, de *Démocratie ouverte* et des *Gilets citoyens*. Elle s'intitule « **Pour une convention citoyenne sur le renouveau démocratique** », et a recueilli à ce jour 1050 signatures.

Pourquoi cette initiative ?

Les initiateurs de cette pétition ont réagi au projet de loi organique relatif au CESE (Conseil économique social et environnemental) en critiquant certains aspects, et en regrettant surtout que ce projet ait été élaboré sans concertation avec les citoyens. La pétition déposée constitue en quelque sorte une proposition alternative, de portée beaucoup plus vaste, au projet de loi.

Que contient le projet de loi relatif au CESE ?

C'est le 7 juillet 2020 que le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce projet. Après diverses péripéties, il a été adopté définitivement par l'Assemblée le 15 décembre 2020, avant de faire l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel. Le processus législatif n'est donc pas achevé.

Le principal objectif de la réforme du CESE est de permettre à la parole citoyenne de s'exprimer aux côtés de celle de la société civile organisée, pour éclairer les pouvoirs publics. Les changements majeurs concernent :



- ✚ la possibilité, pour le CESE, d'organiser la consultation des citoyens : conventions citoyennes comme cela a été fait avec la *Convention citoyenne pour le climat* (CCC), inclusion de citoyens tirés au sort aux travaux d'une commission, plateformes numériques ;
- ✚ la rénovation du mode de saisine par voie de pétition, en abaissant le seuil de signatures (de 500 000 à 150 000) permettant de saisir le CESE, ainsi que l'âge requis pour être signataire (de 18 à 16 ans) ;

- ✚ la composition de l'assemblée, qui passe de 233 à 175 membres, et se recentre sur la société civile organisée en développant la représentation des associations et des organismes dédiés à la protection de l'environnement ;
- ✚ le renforcement du poids du CESE lors des consultations sur les projets de loi et également sur d'autres sujets.

Un projet de loi aux ambitions très limitées ...

En dehors de celles qui se sont bruyamment exprimées au Sénat, déniaient toute légitimité à des groupes de citoyens tirés au sort, la plupart des critiques convergent vers le manque d'ambition de la réforme qui, en ne traitant que le cas du CESE, n'apporte qu'une solution très partielle à la crise de la démocratie. La transformation du CESE en « spécialiste » des conventions citoyennes est également contestée : rien ne garantit que cette assemblée ait les compétences requises pour gérer de tels processus, complexes et exigeants, ni que ceux-ci soient intégrés de manière solide à la décision publique. A-t-on tiré toutes les conclusions de l'expérience de la CCC¹ avant de légiférer ?

... sur un sujet pourtant essentiel !



Relever le défi démocratique² constitue une priorité incontestable, la défiance des Français à l'égard de la chose publique ne donnant aucun signe d'apaisement. En dépit des avancées qu'elle devrait contenir, la loi relative au CESE, assemblée peu connue et marginale dans nos institutions, sera loin d'y parvenir.

*L'idée de base de la *pétition pour une convention citoyenne sur le renouveau démocratique* mérite attention. Plutôt que de confier le sort de notre démocratie aux seuls élus du Parlement, qui sont d'une certaine manière juge et partie, pourquoi ne pas faire appel à des citoyens neutres et représentatifs pour fournir des idées et proposer de nouveaux équilibres ?*

Que peut-on attendre de cette pétition ?

Comme pour toutes les pétitions déposées sur la plateforme, les signatures sont ouvertes jusqu'au 21 juin 2022. Suivant le nombre recueilli, et l'avis de la commission compétente de l'Assemblée, elle peut faire l'objet d'un débat en commission, et dans le meilleur des cas (au moins 500 000 signatures issues d'au moins 30 départements), d'un débat en séance publique. Mais le calendrier est très incertain. Si, à l'issue d'une campagne exceptionnellement réussie, la décision était prise d'organiser effectivement cette convention citoyenne, elle ne pourrait sans doute se tenir qu'après les élections présidentielles.

L'intérêt de cette pétition réside donc surtout, à notre avis, dans sa capacité à poser de bonnes et vraies questions sur l'avenir de notre démocratie, en prélude à la campagne présidentielle de 2022.

Une bonne raison pour la signer, en toute connaissance de cause !

¹ Voir le [livret 3](#) du Pacte civique : *la Convention citoyenne pour le climat – Faire entrer le climat en démocratie*.

² Titre du livre du Pacte civique publié aux éditions *Chronique sociale* en janvier 2017.